

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 19 juillet 2022, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, FRANÇOIS Claude, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : FOUCAULT Damien pour MASON Catherine, HOLLEMAN Arnold pour MODESTO Jérôme

Absents excusés : BONNIEL Aude, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, GOUMBALLA Saloua, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien

Secrétaire de séance : AMOUROUX Céline

2022-8-3

POOL ROUTIER 2022 – OBTENTION DE CREDITS INUTILISES DE LA PART D'UNE COMMUNE MEMBRE DE L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire expose

Comme la commune de Larra, la commune de Bretx, également membre de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans, dispose d'une enveloppe budgétaire abondée annuellement au titre du pool routier, en partenariat avec la CCHT et le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La commune de Bretx a constaté un solde créditeur de 22 000€ pour son enveloppe et ne prévoit pas l'utilisation de cette somme pour réaliser des travaux de voirie en 2022.

Pour ne pas perdre ces crédits et en application d'un principe de solidarité territoriale, le Conseil municipal de la commune de Bretx a délibéré le 5 juillet 2022 pour faire don de cette somme (22 000€) à la commune de Larra.

Il convient donc que le Conseil municipal de la commune de Larra délibère à son tour pour accepter cette somme.

Vu la délibération n°2022/07/05-01 du Conseil municipal de la commune de Bretx en date du 05/07/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1^{er} : **ACCEPTE** le don de crédits inutilisés par la commune de Bretx dans le cadre du pool routier 2022

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et pièces afférents au dossier

Pour : 13

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

